

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES EN PRÉSENCE DE SIGNES ET SYMPTÔMES SUGGESTIFS D'UNE INFECTION URINAIRE (CYSTITES NON COMPLIQUÉE) ET INITIER UN TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE DE PREMIÈRE INTENTION CHEZ UNE PERSONNE ÂGÉE DE 14 ANS ET PLUS

Territoire : **CISSS de Lanaudière**

Période de validité : 3 ans

GÉNÉRAL

Référence à un protocole : Oui Non

- Protocole médical national N° **888022** de l'INESSS

Date d'entrée en vigueur : 25 janvier 2024

Date de la dernière révision (si applicable) : N/A

Date prévue de révision : Janvier 2026

Date d'échéance : Janvier 2027

Pour toute question sur l'application de cette ordonnance collective, veuillez-vous adresser au médecin répondant, Dr Samuel Boudreault-Laroche par courriel : samuel.boudreault.med@ssss.gouv.qc.ca « Question OC cystite » dans l'objet.

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Professionnel(s) habilité(s) à exécuter l'ordonnance :

Pharmaciens communautaires de Lanaudière offrant des soins et services pharmaceutiques aux personnes visées par l'ordonnance collective.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées;
- Surveiller la thérapie médicamenteuse.

INDICATIONS ET CONDITIONS PRÉALABLES

Patiente âgée de 14 ans et plus en bonne santé présentant **au moins deux signes et des symptômes** d'une infection urinaire non compliquée :

- Dysurie (sensation de brûlure et d'inconfort à la miction ou difficulté à uriner)
- Pollakiurie (envie fréquente d'uriner)
- Urgenturie (urgence mictionnelle)
- Douleur ou malaise suspubien
- Hématurie (sang dans les urines)

CONTRE-INDICATIONS

- Femme âgée de moins de 14 ans

- Homme, indépendamment de l'âge
- Grossesse
- Anomalie anatomique ou fonctionnelle de l'appareil urinaire
- Port de cathéter urinaire (sonde à demeure)
- Chirurgie de l'appareil urinaire dans les 3 derniers mois
- Femme présentant des signes ou symptômes gynécologiques et/ou compatibles avec une infection transmissible sexuellement :
 - Présence de pus dans l'urine
 - Prurit vulvaire
 - Sécrétions vaginales muco-purulentes ou blanchâtres
 - Lésions papulaires ou vésiculaires génitales
- Présence d'instabilité hémodynamique (ex : hypotension, tachycardie)
- Récidive (rechute précoce dans un délai de 2 à 4 semaines ou réinfection survenant plus de 2 fois par 6 mois ou plus de 3 fois par année)
- Patient immunosupprimé
- Antécédent de germe multi résistant
- Contre-indication à l'usage de tous les antibiotiques recommandés
- Hémodialyse ou pathologie rénale chronique (ex : calcul rénal) autre que l'insuffisance rénale sévère
- Impossibilité de vider la vessie accompagnée d'une sensation de plénitude vésicale ou d'un inconfort abdominal (rétention urinaire suspectée)
- Suspicion de sepsis (p. ex. tachypnée importante, altération de l'état de conscience) ou atteinte importante de l'état général

- Femme présentant des signes ou symptômes gynécologiques et/ou compatibles avec une infection transmissible sexuellement :
 - Présence de pus dans l'urine
 - Prurit vulvaire
 - Sécrétions vaginales muco-purulentes ou blanchâtres
 - Lésions papulaires ou vésiculaires génitales

- Femme présentant des signes ou symptômes d'une pyélonéphrite :
 - Fièvre, frisson
 - Tachycardie
 - Douleur lombaire ou au flanc
 - Léthargie
 - Nausées, vomissements
 - Diminution de l'état général

CONTRE-INDICATION À L'INITIATION D'UN TRAITEMENT (SPÉCIFIQUE À L'ORDONNANCE COLLECTIVE)

Voir protocole médical national N° **888022** de l'INESSS

- En raison des données de sensibilité locales pour le territoire Lanaudois pour les pathogènes les plus souvent rencontrés, **le triméthoprime-Sulfaméthoxazole ne doit pas être utilisé en première intention et doit être réservé lorsque le pathogène a été démontré sensible à la culture d'urine.**

BUT(S) / INTENTION(S) THÉRAPEUTIQUE(S)

- Soulager la personne de ses symptômes suggestifs d'une cystite, éviter les complications associées à celle-ci et prévenir les récurrences;
- Favoriser la prescription appropriée d'antibiotiques afin de limiter les complications, les dommages au microbiome et le développement d'antibiorésistance.

LIMITE(S) / RÉFÉRENCE(S) AU PROFESSIONNEL

- Présence de contre-indications

PROTOCOLE

Voir protocole médical national N° **888022** de l'INESSS

<https://www.inesss.qc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/infections-urinaires.html>

1. ÉVALUATION DE LA CONDITION DE SANTÉ

- Effectuer une analyse par bandelette urinaire : recherche de nitrites, sang et leucocytes (ex.: sensibilité 97,2% et spécificité 90,1% pour bandelettes chemstrip5)
- **La bandelette urinaire doit être approuvée par Santé Canada et un programme d'assurance qualité avec contrôles internes et externes doit être mis en place avant l'utilisation de cette ordonnance collective. La bandelette urinaire doit aussi être conservée selon les normes du fabricant.**

Bandelette urinaire positive (PRÉSENCE d'estérases leucocytaires et/ou de nitrites)	Bandelette urinaire négative (ABSENCE d'estérases leucocytaires et/ou de nitrites)	
Initier le traitement empirique selon le profil pharmacologique (ex.: allergies, interactions médicamenteuses, fonction rénale, culture urinaire antérieure, antibiotiques utilisés dans les 3 mois, etc.). Le cas échéant, ajuster le dosage selon les analyses de laboratoires appropriées. Au besoin, prescrire une analyse et culture urinaire (ex.: contre-indication aux antibiotiques de 1 ^{ère} intention, ATCD de résistance). Effectuer le suivi du résultat dans 48-72h et modifier le traitement antibiotique selon la sensibilité.	Prescrire une analyse et culture urinaire. Effectuer le suivi du résultat dans 48-72h.	
	<u>Si analyse et culture urinaires positives</u> , aviser la patiente et confirmer la symptomatologie. Si signes et symptômes présents et inchangés, initier le traitement.	<u>Si analyse et culture urinaires négatives</u> , aviser la patiente et confirmer la symptomatologie. Si signes et symptômes présents et inchangés, référer à un médecin ou IPSPL pour consultation.

1. TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE

- Voir protocole médical national N° **888022**
- **Traitement selon l'antibiogramme :**

Antibiotiques	Posologie	Durée de traitement
Triméthoprime- Sulfaméthoxazole (Bactrim DS ^{MD} / Septra DS ^{MD})	160-800 mg po BID	3 jours

- Aborder les mesures préventives : Bonne hydratation (1,5-2L/jour, sauf si limite liquidienne), mictions fréquentes, miction post-coïtale et hygiène personnelle.

SUIVI

- Assurer le suivi d'efficacité 48h après le début du traitement. Si détérioration des symptômes ou absence d'amélioration, référer à un médecin.
- Informer le médecin de famille du patient, si applicable, de l'initiation d'un traitement pour une infection urinaire non compliquée.
- S'il s'agit d'une cystite récidivante (plus de 2 infections en 6 mois ou 3 infections en 1 an), référer la patiente à un médecin ou un IPSPL après le traitement antibiotique pour une évaluation supplémentaire.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Dr Samuel Boudreault-Larochelle (11521)

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Andréanne Perreault, pharmacienne

Révision par France Poirier, pharmacienne

2. CONSULTATIONS

Comité d'usage optimal des antibiotiques (CUOA) du Centre Hospitalier de Lanaudière

3. VALIDATION PAR LA PRÉSIDENTE DU CRSP

Nom et prénom (permis)	Signature	Date
Mélissa Djadi (210518)		25 janvier 2024

4. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES

(HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom (permis)	Signature	Date
Samuel Boudreault-Larochelle (11521)		25 janvier 2024

5. LIEN D'ACCÈS SITE WEB DU CISSS

https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Ordonnances_collectives/OC_Cystite.pdf

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

ABCPQ : Association des bannières et des chaînes de pharmacies du Québec [En ligne], Algorithme Infection urinaire chez la femme, mis à jour février 2018 [consulté le 13 mars 2023]. Disponible : <https://abcpq.ca/algorithms/>

CISSS de Lanaudière, Ordonnance collective : Initier des mesures diagnostiques et un traitement pharmacologique de 1^{ere} intention chez la femme présentant des signes et symptômes suggestifs de cystite non compliquée, signée 22 novembre 2022.

Dynamed [En ligne], Uncomplicated Urinary Tract Infection (UTI) (Pyelonephritis and Cystitis), Services d'information EBSCO [consulté le 14 mars 2023]. Disponible : <https://www-dynamed-com.ca/condition/uncomplicated-urinary-tract-infection-uti-pyelonephritis-and-cystitis>.

INESSS, Médicaments antibiotiques : Infection urinaire, Octobre 2017 [consulté le 13 mars 2023].

INESSS. Protocole médical national : Initiation de mesures diagnostiques en présence de symptômes et signes suggestifs d'une infection urinaire (cystite et pyélonéphrite) et d'un traitement pharmacologique per os de première intention pour la cystite chez une personne âgée de 14 ans et plus. [En ligne] Mai 2023. [Consulté le 13 octobre 2023]. 25 p. Disponible :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Infection_urinaire/INESSS_Infection_urinaire_PMN.pdf

John Hopkins ABX Guide [Application mobile], Bacterial Cystitis, Acute, Uncomplicated [consulté le 06 mars 2023]. Lauzon-Laurin, Anaïs. Sensibilité des pathogènes urinaires en communauté CISSSLAN 2020-2021, 18 p. Janvier 2022. Disponible :

http://cissslanaudiere.intranet.reg14.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/cisss_lanaudiere/Info_clinique/Affaires_medicales/Antibiotherapie/Resistance_bacterienne_locale/2022-2Sensibilite_des_pathogenes_urinaires_en_communaute.pdf

Roche Diagnosis : Chemstrip5 monographie [En ligne], [consulté le 13 mars 2023].

Disponible : https://beta-static.fishersci.com/content/dam/fishersci/en_US/documents/programs/healthcare/technical-documents/instruction-sheets/roche-chemstrip-5-ob-7-insert-data-sheet.pdf